



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n° 6
Réunion restreinte du 19 février 2019**

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres : 6

- Présents : 5

- Excusés : 1

Date de convocation : 12.02.2019

Présents : MM., Gérard GAUTIER, Raymond LAUGEROTTE, Christian LEFEBVRE, Jean Louis MAURICE, Pierre MORICEAU,

Excusé : M. Jean Claude CHAPILLON

Assiste : Christine COGET, Secrétaire administrative LFN

1. DISTRICT DU CALVADOS

- 1.1. Demandes d'avis préalables**
- 1.2. Classement initial d'une installation**
- 1.3. Confirmation de classement d'une installation**

- DIVES SUR MER

Stade André Heurtematte - NNI 142250101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 15 janvier 2019
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 4 pour dix ans,

- Arrêté d'ouverture au public du 6 Décembre 2018

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- 1.4. Changement de niveau d'une installation**
- 1.5. Installations Futsal**
- 1.6. Classement initial de l'éclairage**
- 1.7. Confirmation de classement de l'éclairage**

- CAEN

Stade Michel d'Ornano - NNI 141180101

Eclairage moyen : 1628 lux

Facteur d'uniformité : 0,86

Rapport E mini/E maxi : 0,72

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E1 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

- DIVES SUR MER

Stade André Heurtematte - NNI 142250101

Eclairage moyen : 251 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- BAYEUX

Stade Henry Jeanne - NNI 140470101

Eclairage moyen : 277 lux

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport E mini/E maxi : 0,70

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 17 janvier 2019

- CAEN

Stade Claude Mercier - Venoix - NNI 141180601

Eclairage moyen : 375 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- CAEN

Stade J. Déterville - NNI 141180301

Eclairage moyen : 230 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E mini/E maxi : 0,54

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- CAEN

Stade Maurice Fouque - NNI 141180201

Eclairage moyen : 251 lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport E mini/E maxi : 0,55

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 25 janvier 2019

- LISIEUX

Stade Louis Bielman - NNI 143660101

Eclairage moyen : 331 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E mini/E maxi : 0,57

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 12 février 2019

1.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

1.9. Divers

2. DISTRICT DE LA MANCHE

- 2.1. Demandes d'avis préalables
- 2.2. Classement initial d'une installation

- AGON COUTAINVILLE

Stade Docteur Marquez - annexe - NNI 500030102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT A 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 24 avril 1998

- 2.3. Confirmation de classement d'une installation

- CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Jean Tesson - NNI 501290501

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 21/09/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1^{er} Octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19.02.2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 20 octobre 1997

- AGON COUTAINVILLE

Stade Pierrot Drouet - NNI 500030101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/05/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 24 avril 1998

- MOYON

Stade Joseph Beaufils - NNI 503630101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/10/2019

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 6 septembre 1999

- NOTRE DAME DE CENILLY

Stade de la Chanterie - NNI 503780101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 22/12/2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 19 février 2029.

- Arrêté d'ouverture au public du 31 janvier 2019

- 2.4. Changement de niveau d'une installation
- 2.5. Installations Futsal
- 2.6. Classement initial de l'éclairage
- 2.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- MOYON

Stade Joseph Beaufils - NNI 503630101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 16/11/2017

Eclairage moyen : 162 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,43

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- STE MARIE DU MONT

Stade Lucien Noël - NNI 505090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 29/03/2018

Eclairage moyen : 105 lux

Facteur d'uniformité : 0,42

Rapport E mini/E maxi :

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau EFOOT A 11 du Règlement de l'Éclairage.

- CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Maurice Postaire - NNI 501290101

Eclairage moyen : 304 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019

- SAINT LO

Stade Louis Villemer - NNI 505020101

Eclairage moyen : 448 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E mini/E maxi : 0,58

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 8 janvier 2019

- ST PIERRE EGLISE

Stade Communautaire - NNI 505390101

Eclairage moyen : 138 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,43

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

2.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

2.9. Divers

3. DISTRICT DE L'ORNE

3.1. Demandes d'avis préalables

3.2. Classement initial d'une installation

3.3. Confirmation de classement d'une installation

3.4. Changement de niveau d'une installation

3.5. Installations Futsal

3.6. Classement initial de l'éclairage

3.7. Confirmation de classement de l'éclairage

3.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

3.9. Divers

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

4.1. Demandes d'avis préalables

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine – NNI 763510101

Demande d'avis préalable niveau 3 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine 2 – NNI 763510102

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade de la Cavée Verte – NNI 763510201

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Jules Ladoumègue – NNI 763510301

Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

4.2. Classement initial d'une installation

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou – NNI 764010101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou 2 – NNI 764010102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE

Stade municipal Henri Malou 3 – NNI 764010103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- CANY

Stade municipal à CANY 2 – NNI 761590102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- ETALONDES

Stade Gaston Laubier 2 à ETALONDES – NNI 762520102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- GANCOURT

Stade municipal à GRANDCOURT – NNI 763200101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Aide FAFA 2 200 € pour une sécurisation.

- SERQUEUX

Stade municipal Léon Gageol à SERQUEUX – NNI 766720101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 14 janvier 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert – NNI 767270101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert 2 – NNI 767270102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- VATTEVILLE LA RUE

Stade municipal Wambert 3– NNI 767270103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 9 avril 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.3. Confirmation de classement d'une installation

- BOIS GUILLAUME

Stade du C.H.U. à BOIS GUILLAUME – NNI 761080301

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 9 juin 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 29 janvier 2019,

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- CLEON

Stade municipal Gilbert Carpentier à CLEON – NNI 761780201

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28 mai 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 8 février 2019,

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- ETALONDES

Stade Gaston Laubier à ETALONDES – NNI 762520101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 18 février 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 décembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

- GAINNEVILLE

Stade municipal Henri Lebourgeois à GAINNEVILLE – NNI 762960101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 14 octobre 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1^{er} décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 4 pour 6 mois soit jusqu'à échéance du 30 juin 2019.

Demande transmise auprès de la F.F.F. le 03.01.2019.

Dossier retourné de la F.F.F. le 08.02.2019, classant cette installation au niveau 6 soit jusqu'à échéance du 14 octobre 2028.

Terrain sera radié fin juin 2019.

- MONTIVILLIERS

Stade municipal Jules Tauvel à MONTIVILLIERS – NNI 764470101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 2 février 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 novembre 2018.

Il est proposé la confirmation le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.4. Changement de niveau d'une installation

- CANY

Stade municipal à CANY – NNI 761590101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 9 juin 2019.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 décembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par mail, le 20 février 2019.

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade municipal Jean Dasnias 2 à SAINT AUBIN SUR SCIE – NNI 765650102

Terrain synthétique

Cette installation est classée en niveau 5 Sye jusqu'au 1er juillet 2026.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 décembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 4 Sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par mail, le 20 février 2019.

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade municipal Jean Dasnias 3 à SAINT AUBIN SUR SCIE – NNI 765650103

Cette installation est classée en niveau foot à 11 jusqu'au 17 décembre 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 21 novembre 2018.

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

4.5. Installations Futsal

- OISSEL

Gymnase Germinal à OISSEL – NNI 764849901

Demande de classement fédéral initial Futsal niveau 2

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 janvier 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau Futsal 2 pour neuf ans, soit jusqu'à échéance du 31 janvier 2028.

4.6. Classement initial de l'éclairage

4.7. Confirmation de classement de l'éclairage

4.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine – NNI 763512001

Demande d'avis préalable éclairage reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

- LE HAVRE

Stade Youri Gagarine terrain synthétique – NNI 763512002

Demande d'avis préalable éclairage reçue le 19 février 2019.

Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

4.9. Divers

5. DISTRICT DE L'EURE

5.1. Demandes d'avis préalables

5.2. Classement initial d'une installation

5.3. Confirmation de classement d'une installation

- VERNON

Stade municipal Vernonnet synthétique à VERNON – NNI 276810102

Cette installation est classée en niveau 5 Sye jusqu'au 25 novembre 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 17 octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 Sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Dossier transmis à la Fédération Française de Football par voie postale, le 21 février 2019.

5.4. Changement de niveau d'une installation

5.5. Installations Futsal

5.6. Classement initial de l'éclairage

- GISORS

Stade municipal Maurice Tassus 2 à GISORS – NNI 272840102

Eclairage moyen : 180 lux

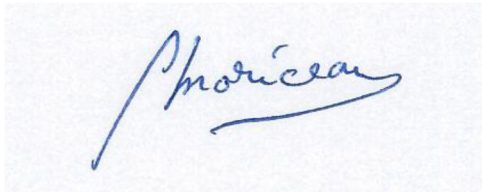
Facteur d'uniformité : 0,7085

Rapport E mini/E maxi : 0,533

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

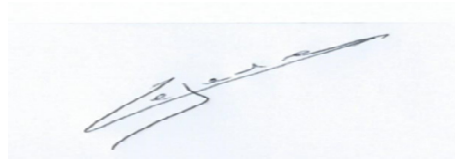
- 5.7. Confirmation de classement de l'éclairage**
- 5.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage**
- 5.9. Divers**

Le Président de la CRTIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Moriceau', with a long horizontal flourish extending to the right.

Monsieur Pierre MORICEAU

Le secrétaire de la CRTIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lefebvre', with a long horizontal flourish extending to the right.

Monsieur Christian LEFEBVRE